

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DPE 1013 Signature du contrat de bassin « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ».

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat de bassin ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de bassin « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine », reflétant un engagement collectif, afin d'atteindre le bon état écologique des eaux de surface et souterraines conformément à la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) à horizons 2015, 2021, 2027.